

A F F A I R E N° 151

O B J E T : Prêt d'acompte d'un montant de 20 000 000 Francs à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sur le contingent de 1983.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

La mission de la Caisse des Dépôts et Consignations qui se rendra à la Réunion au mois de Février 1983 déterminera pour l'année prochaine le contingent d'emprunt à accorder à la Municipalité de Saint-Denis.

Si on s'en tenait à cette date les fonds qui nous seraient attribués ne rentreraient dans les caisses communales qu'au mois de Mai ou Juin 1983.

Afin d'éviter une rupture dans la trésorerie de la Ville, je vous demande Mesdames, Messieurs et Chers Collègues de m'autoriser à solliciter de la Caisse des Dépôts et Consignations par anticipation sur le programme 1983, un prêt d'acompte d'un montant de 20 000 000 Francs qui sera destiné à financer des projets d'assainissement, d'eau potable et de voirie.

Je mets la question aux voix.

.....

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ